PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Éloi

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la municipalité de Saint-Éloi a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le deuxième jour du mois de novembre 2026, une résolution par laquelle est établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2027;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixées comme suit :

DATE	HEURE	DATE	HEURE
Lundi 11 janvier 2027	19h30	Lundi 5 juillet 2027	19h30
Lundi 1er février 2027	19h30	Lundi 2 août 2027	19h30
Lundi 1er mars 2027	19h30	Mardi 7 septembre 2027	19h30
Lundi 5 avril 2027	19h30	Lundi 4 octobre 2027	19h30
Lundi 3 mai 2027	19h30	Lundi 1er novembre 2027	19h30
Lundi 7 juin 2027	19h30	Lundi 6 décembre 2027	19h30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ à Saint-Éloi ce quatrième jour de novembre 2026.

Certificat de publication d'un avis public

Province de Québec,
Municipalité de Saint-Éloi

Je, soussignée, Annie Roussel, (greffière-trésorière/directrice générale) résidant dans la paroisse de Saint-Éloi (ou le canton de_____), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'autre part (ou annexe aux présentes), en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : (Site internet, Bureau municipal).

En foi de quoi je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de novembre 2026.

Annie Roussel, DG/gt
Directrice-générale /Greffière-trésorière